

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 octobre 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Denis St-Cyr et Paul André Ricard (absences motivées).
Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

16-10-03-4189 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2016 à 19 h 05.

Adopté

Le maire demande une minute de silence en la mémoire du conseiller municipal, monsieur Howard Welburn, décédé le 11 septembre dernier.

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2016;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en septembre 2016;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2016;
 - 4. Avis de constat par la greffière de la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 quartier Est;
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2016 ;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autoriser la MRC du Haut-Saint-Laurent à procéder par appel d’offres pour le tri et conditionnement des matières recyclables;
- 20.2 Adoption de l’entente de principe entre l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro;
- 20.3 Autorisation – Signature d’un bail avec la Boulangerie Grant’s;
- 20.4 Autorisation – Signature d’un bail avec monsieur Paul-André Bélisle;
- 20.5 Approbation – Plan de promotion de la Ville – Proposition de ligne visuelle;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Approbation –Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon - Prévisions budgétaires 2017;
- 30.2 Approbation - Budget révisé 2016 de l’Office municipal d’habitation de Huntingdon (no. d’approbation 0300);
- 30.3 Autorisation - Demande de contribution - Fondation Betty Riel;
- 30.4 Autorisation – Demande de contribution - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent;
- 30.5 Autorisation – Demande de contribution – Elgin & District Pipes & Drums;
- 30.6 Autorisation - Demande de réalisation des travaux urgents à l’OMH;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Autorisation – Demande d’une servitude de maintien en état d’un empiètement pour l’immeuble du 97 et 97A, rue King, lot 3 229 614;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Nomination d’un conseiller au poste de représentant de la Ville pour le Marché Fermier, la Corporation Économique de la Ville et le département de voirie (transport et déneigement);
- 50.2 Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois d’octobre à décembre 2016;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation – Interdiction de stationnement face à l’édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent (10, rue King);

- 60.2** Demande d'exception à l'obligation de tenir une élection partielle pour le siège no 6 du Quartier Est;
- 60.3** Approbation – Appui au Syndicat de l'UPA – Contrôle et éradication du panais sauvage;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3** Madame Marielle Duhème:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Paul-André Ricard:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-10-03-4190 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 octobre 2016 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est reporté à une séance ultérieure :

- 20.5 – Approbation – Plan de promotion de la Ville – Proposition de ligne visuelle.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2016

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2016.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2016

Comptes à payer –Septembre 2016

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2016

Dépenses d'investissement – Septembre 2016

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de septembre 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Avis de constat par la greffière de la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6, Quartier Est;

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2), la greffière avise les membres du conseil municipal qu'en date du 11 septembre 2016, suivant le décès du conseiller municipal M. Howard Welburn, elle a constaté la vacance au poste de conseiller pour le siège no 6 Quartier Est.

Période d'information du maire

- La Ville a reçu les résultats de l'inspection des 119 bornes d'incendie de la municipalité, réalisée dans le cadre de la Loi sur la sécurité incendie.
- L'UPA a transmis une résolution concernant l'éradication du panais sauvage.
- Le Carrefour Jeunesse Emploi organise une journée portes ouvertes le 17 novembre prochain pour faire connaître ses services.
- La SABEC a transmis une lettre de remerciement pour le don qu'elle a reçu de la Ville.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

Mme Jocelyne Léger : Elle demande si le dossier de Jaker's Treat est toujours à la cour municipale.

Le maire lui répond que le dossier se poursuit.

M. Yvan Lefebvre : Il demande si le poste de conseiller qu'occupait M. Howard Welburn sera comblé par une élection partielle.

Le maire lui répond qu'à ce sujet une motion sera présentée ce soir afin de demander au ministre des Affaires municipales une exception à la Loi pour ne pas tenir d'élection partielle avant l'élection générale de novembre 2017.

M. Yvan Lefebvre : Il demande si c'est au gouvernement de prendre la décision de remplacer le conseiller Paul André Ricard en raison de ses absences.

Le maire lui répond que selon la Loi, le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période et que le conseil peut aussi accorder un délai de 30 jours supplémentaires. M. Ricard est présentement absent pour des raisons de santé mais il était présent à la dernière séance du 8 septembre dernier.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 6 septembre 2016

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-10-03-4191

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016 est adopté tel que présenté par la greffière

Adopté

Séance extraordinaire du 8 septembre 2016

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 septembre 2016 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-10-03-4192

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 septembre 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Autoriser la MRC du Haut-Saint-Laurent à procéder par appel d'offres pour le tri et conditionnement des matières recyclables

Considérant que le contrat entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la compagnie Rebutis Solides Canadiens Inc. concernant le tri et conditionnement des matières recyclables prend fin le 31 décembre 2016;

Considérant que la Ville de Huntingdon est responsable de la collecte et le transport des matières recyclables sur son territoire;

16-10-03-4193

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à inclure la Ville de Huntingdon dans son appel d'offres visant à obtenir des soumissions pour le tri et conditionnement des matières recyclables des municipalités de son territoire.

Que le conseil municipal n'est pas intéressé par le service de récupération des plastiques agricoles.

Adopté

Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMO) et Gaz Métro

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de

distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

16-10-03-4194

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

Que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adopté

Signature d'un bail avec la Boulangerie Grant's Inc.

Considérant que la Boulangerie Grant's Inc., désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 8 596 pi.ca. situé dans l'immeuble industriel du 4, rue Lorne, Huntingdon ;

16-10-03-4195

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise la signature d'un bail avec la Boulangerie Grant's Inc., pour la location d'un local industriel d'une superficie approximative de 8 596 pi.ca. situé dans l'immeuble industriel du 4, rue Lorne, Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

Signature d'un bail avec monsieur Paul-André Bélisle

Considérant que monsieur Paul-André Bélisle désire louer un local d'une superficie approximative de 192 p.c. situé dans l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie;

16-10-03-4196

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la signature d'un bail avec monsieur Paul-André Bélisle, pour la location d'un local industriel d'une superficie approximative de 192 pi. ca. situé dans l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie, Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit bail.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon - Prévisions budgétaires 2017

Considérant que la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon a préparé ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 pour un montant de revenus et de dépenses de 369 600 \$ et a établi le montant de la quote-part à 5,60\$ par habitant, ce qui représente une somme de 13 451 \$ pour la Ville de Huntingdon ;

16-10-03-4197

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon ainsi que le montant de la quote-part établi à 13 451 \$ pour l'exercice financier 2017.

Adopté

Budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon (no. d'approbation 0300)

Considérant que l'OMH de Huntingdon a soumis à la Ville une révision budgétaire en date du 7 septembre 2016 et portant le numéro d'approbation 0300 ;

Considérant que le budget révisé prévoit un déficit d'opération de 107 092 \$ comparativement au montant de 97 942 \$ prévu précédemment, soit une contribution municipale de 10 709 \$ au lieu de 9 794 \$;

Considérant que les modifications touchent différents transferts budgétaires ainsi que l'ajout de dépenses pour le remplacement de la céramique de l'entrée pour une somme de 1 150 \$ et le

remplacement du revêtement de sol de 2 logements pour un montant de 8 000 \$.

16-10-03-4198

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve, tel que présenté, le budget révisé (approbation no. 0300) de l'Office municipal d'Habitation de Huntingdon, soumis en date du 7 septembre 2016.

Adopté

Demande de contribution - Fondation Betty Riel

Considérant que le 1^{er} octobre dernier, la Fondation Betty Riel a organisé un Marche-O-Thon afin d'amasser des fonds qui serviront à défrayer les coûts des transports de personnes atteintes du cancer et qui doivent suivre des traitements ;

Considérant que la totalité des fonds amassés sera utilisée pour les résidents de la MRC du Haut-Saint-Laurent par le biais de la S.A.B.E.C.;

16-10-03-4199

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil accorde une contribution financière au montant de 250 \$ à la Fondation Betty Riel.

Adopté

Demande de contribution - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent

Considérant que le Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent demande à la Ville une contribution financière d'un montant de 1 560,00 \$ sous forme de crédit de taxes municipales;

16-10-03-4200

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que considérant la situation financière de la Ville de Huntingdon, le Conseil regrette de ne pouvoir acquiescer à la demande du Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent.

Adopté

Demande de contribution – Elgin & District Pipes and Drums

Considérant que l'Elgin & District Pipes and Drums demande à la Ville une contribution financière pour le financement d'un voyage en Écosse dans le cadre des célébrations de leur 20^e anniversaire et du 150^e anniversaire du Canada;

16-10-03-4201

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que soit octroyée à l'Elgin & District Pipes and Drums une contribution financière de 100 \$.

Adopté

Demande de réalisation des travaux urgents à l'Office municipal d'habitation de Huntingdon

Considérant que les immeubles à loyer modique de Huntingdon requièrent des travaux de réparation urgents en rapport à la fenestration dont l'état de détérioration cause d'importantes fuites de chaleur au pourtour des fenêtres;

Considérant que les fissures et les crevasses autour des fenêtres sont synonymes d'inconfort pour les occupants qui ne peuvent s'asseoir près de certaines fenêtres du logement parce qu'elles dégagent trop de froid et laissent passer les courants d'air;

Considérant que ces pertes de chaleur font augmenter de façon considérable le coût d'électricité pendant la période hivernale;

Considérant que l'Office municipal d'habitation a la responsabilité d'exécuter les réparations jugées urgentes et nécessaires, telles que la réparation ou le remplacement des fenêtres;

Considérant que la SHQ a toujours refusé les demandes répétées de l'Office municipal d'habitation, et ce, sans tenir compte des recommandations qui leur sont soumises depuis plusieurs années.

16-10-03-4202

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de revoir les critères d'évaluation utilisés par la SHQ en ce qui a trait aux priorités des travaux à être réalisés dans les logements de l'OMH de Huntingdon.

Que cette résolution soit également transmise au député, monsieur Stéphane Billette ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande d'une servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 97 et 97A, rue King, lot 3 229 614

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 97 et 97A, rue King, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 614 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à monsieur Gaétan Myre ;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 045 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue King ;

Considérant que la galerie de la maison érigée sur le lot 3 229 614 empiète d'une distance de quatorze centimètres (0,14m) à l'extérieur de la limite nord-ouest de ladite propriété sur la propriété de la Ville (rue King);

Considérant que l'escalier de la maison érigée sur le lot 3 229 614 empiète d'une distance maximale de soixante-six centimètres (0,66m) à l'extérieur de la limite nord-ouest de ladite propriété sur la propriété de la Ville (rue King);

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, en date du 13 août 2016, sous le numéro 7847 de ses minutes ;

Considérant que cette demande de servitude réelle et perpétuelle de tolérance permet de maintenir la galerie et l'escalier de la maison dans leur état et situation actuels;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur ;

16-10-03-4203

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement , aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 97 et 97A, rue King, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 614 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à monsieur Gaétan Myre.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Sylvie Duquette, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Nomination d'un conseiller au poste de représentant de la Ville pour la Corporation Économique de la Ville, le Marché Fermier et le département de la voirie

Considérant que suite au décès du conseiller Howard Welburn, le Conseil a à nommer les élus qui auront à siéger aux différents comités dont monsieur Welburn siégeait à titre de représentants de la Ville de Huntingdon ;

16-10-03-4204

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal nomme Denis St-Cyr pour représenter la Ville à la Corporation Économique de la Ville de Huntingdon;

Que le conseil municipal nomme Florent Ricard pour représenter la Ville de Huntingdon au Marché Fermier du Comté de Huntingdon;

Que le conseil municipal nomme Florent Ricard pour représenter la Ville de Huntingdon au comité du département de la voirie.

Adopté

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois d'octobre à décembre 2016

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

16-10-03-4205

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période des mois d'octobre à décembre 2016.

Adopté

60. VARIA

Interdiction de stationnement face à l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent (10, rue King)

Considérant que la Ville a reçu une demande de la MRC du Haut-Saint-Laurent à l'effet d'interdire le stationnement en face de l'édifice de comté et à proximité des sorties de stationnement, soit de la porte centrale de l'édifice jusqu'au début du parc municipal;

Considérant que depuis septembre, le nouveau propriétaire du 2, rue Dalhousie interdit à toute personne d'utiliser son stationnement;

Considérant le manque de stationnement pour les usagers et les travailleurs des commerces et institutions situés sur la rue King;

16-10-03-4206

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal regrette de ne pouvoir acquiescer à la demande de la MRC du Haut-Saint-Laurent considérant le manque de stationnement dans le secteur.

Adopté

Demande d'exception à l'obligation de tenir une élection partielle pour le siège no 6, quartier Est

Considérant que le conseiller municipal Monsieur Howard Welburn est décédé le 11 septembre 2016;

Considérant que l'article 337 de la *Loi sur les élections et référendums dans une municipalité* prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, soit le 5 novembre 2017, et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale;

Considérant que la vacance est survenue à moins de 55 jours du début de cette période débutant le 5 novembre 2016;

Considérant que le coût de tenir une élection partielle à la Ville de Huntingdon est d'environ 10 000 \$ en plus des frais générés pour la formation obligatoire d'un élu en éthique et déontologie;

Considérant que la première date où la Ville pourrait raisonnablement tenir une élection est le 5 février 2017, et ce, en raison de la charge de travail du personnel administratif de la municipalité dans les dossiers suivants :

- Procès de Christian Genest c. Ville de Huntingdon du 20 au 28 octobre 2016;
- Procès de Bell Alliant c. Ville de Huntingdon du 1^{er} novembre 2016;
- Travaux et rencontres de travail pour la préparation des prévisions budgétaires 2017;
- Congés de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;
- Procès de Tonya Welburn c. Ville de Huntingdon du 16 au 25 janvier 2017;

Considérant que le candidat élu siègerait pour la première fois au mois de mars 2017, soit 7 mois avant le début de la période électorale de l'élection générale de 2017;

Considérant qu'une élection partielle au début de 2017 chevaucherait le début de la préparation administrative de l'élection générale de 2017;

16-10-03-4207

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder à la Ville de Huntingdon une exception à l'obligation de tenir une élection partielle avant l'élection générale de 2017, pour tous les motifs exposés.

Adopté

Appui au Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent - Contrôle et éradication du panais sauvage

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'un extrait du compte rendu de la séance de consultation du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent relatif au contrôle et à l'éradication du panais sauvage;

Considérant que le panais sauvage est bien présent le long des routes, des fossés et des champs du sud du Québec, notamment en Montérégie;

Considérant que le panais sauvage, une plante cousine de la Berce du Caucase, est très envahissant et qu'il cause d'importantes brûlures lorsque sa sève entre en contact avec la peau;

Considérant que l'arrachage des plants constitue le meilleur outil de lutte contre la dispersion de cette plante;

Considérant que sur de plus grandes superficies, la tonte des plants juste après le pic de floraison, mais avant que les semences se répandent peut aussi s'avérer efficace;

Considérant que le MDDELCC, Transport Québec, les municipalités et les MRC devraient lutter pour éliminer cette plante;

16-10-03-4208

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal appui le Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent dans sa demande à la Fédération régionale de l'UPA de la Montérégie de faire les représentations nécessaires auprès de l'Union, du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, du MDDELCC et de Transport Québec pour qu'un plan d'éradication du panais sauvage soit élaboré et mis en œuvre, et ce, en collaboration avec les MRC et municipalités.

Que la Ville de Huntingdon informe ses citoyens afin qu'ils puissent reconnaître le panais sauvage et sachent comment l'éliminer de façon sécuritaire.

Que la Ville planifie les périodes de fauche le long des routes et fossés en tenant compte des stades de croissance de la plante afin d'éviter que les semences se répandent.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Rémi Robidoux : Les membres du conseil d'administration de l'aréna ont voté une augmentation de la quote-part au budget 2017 de 10 cents par habitant pour chacune des municipalités.

Mme Marielle Duhème : Les membres du conseil d'administration des Habitations des Tisserandes préparent le budget de l'organisme.

M. André Brunette : Les travaux de construction du stationnement municipal situé sur la rue Prince ont débuté la semaine passée.

L'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne des pompiers aura lieu le 6 octobre prochain.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-10-03-4209

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 53.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière